

25

FÉV

2019

**Autorisations / Autorisations de construire : préalables,
définitives ou par annonce de travaux (APA, APAT, DD, DP, M)**

Requête n°: DD 106228/2

Commune et lieu: Onex, Vernier, Presqu'île d'Aire, Les Evaux

Requérant: COMMUNE DE VERNIER M. Stephano De Giorgi

Mandataire: ATELIER DESCOMBES RAMPINI M. Marco RAMPINI Architecte

Nature de l'ouvrage: (construction d'une passerelle sur le Rhône et aménagements extérieurs) - Modifications diverses du projet initial

Dérogations accordées: ART.7LFORETS, ART.11LFORETS, ART.15LEAUX, ART.27LALAT, ART.5LFO

Zone de construction: BF, 5, V, AG, S, AG-D3

Parcelle: 1782, 547, 548, 555, 847, 767, 1780, 3942, 766, 540,

Feuille: 13, 32

Propriétaire de la parcelle: DIVERS

Cette décision peut faire l'objet de recours auprès du Tribunal administratif de première instance, conformément à la loi sur la procédure administrative (délai 30 jours à compter de la présente publication, sous réserve de l'article 63 de la loi sur la procédure administrative, adresse: 4, rue Ami-Lullin, case postale 3888, 1211 Genève 3).